



**CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R24-2021-181

PUBLIÉ LE 23 JUIN 2021

# Sommaire

## **ARS Centre-Val de Loire - Délégation départementale du Loiret /**

R24-2021-06-18-00004 - ARRETE N° 2021 - DD45 OSMS 0018?? modifiant la composition nominative du conseil de surveillance ?? du Centre hospitalier régional d Orléans, dans le Loiret.?? (4 pages)

Page 3

R24-2021-05-10-00003 - ARRETE N° 2021-DD45-CTS45-0015?? relatif à la composition du Conseil Territorial de Santé du Loiret?? (6 pages)

Page 8

ARS Centre-Val de Loire - Délégation  
départementale du Loiret

R24-2021-06-18-00004

ARRETE N° 2021 - DD45 OSMS 0018  
modifiant la composition nominative du conseil  
de surveillance  
du Centre hospitalier régional d Orléans, dans le  
Loiret.

**ARRETE N° 2021 - DD45 – OSMS – 0018**  
**modifiant la composition nominative du conseil de surveillance**  
**du Centre hospitalier régional d'Orléans, dans le Loiret.**

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

**VU** le code de la santé publique, notamment les articles L.1114-1, L.1112-3 et R.1112-79 à R.1112-94 ;

**VU** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

**VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

**VU** le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

**VU** le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Monsieur Laurent HABERT, directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 17 avril 2019 ;

**VU** la décision n°2021-DG-DS45-0001 du 8 mars 2021, portant délégation de signature à la directrice départementale du Loiret de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;

**VU** l'arrêté n°2015-DT45-CSUOS-0014 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier régional d'Orléans dans le Loiret en date du 14 octobre 2015 ;

**VU** l'arrêté n°2017-DD45-CSUOS-0042 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier régional d'Orléans dans le Loiret en date du 21 septembre 2017 ;

**VU** l'arrêté n°2017-DD45-CSUOS-0051 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier régional d'Orléans dans le Loiret en date du 29 novembre 2017 ;

**VU** l'arrêté n°2018-DD45-CSUOS-0007 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier régional d'Orléans dans le

Loiret en date du 17 avril 2018 ;

**VU** l'arrêté n°2019-DD45-CSUOS-0006 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier régional d'Orléans dans le Loiret en date du 14 janvier 2019 ;

**VU** l'arrêté n°2019-DD45-CSUOS-0008 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier régional d'Orléans dans le Loiret en date du 29 janvier 2019 ;

**VU** l'arrêté n°2019-DD45-OSMS-0016 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier régional d'Orléans dans le Loiret en date du 02 mai 2019 ;

**VU** l'arrêté n°2020-DD45-OSMS-0004 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier régional d'Orléans dans le Loiret en date du 4 février 2020 ;

**VU** l'arrêté n°2020-DD45-OSMS-0007 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier régional d'Orléans dans le Loiret en date du 18 février 2020 ;

**VU** l'arrêté n°2020-DD45-OSMS-0028 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier régional d'Orléans dans le Loiret en date du 13 octobre 2020 ;

**CONSIDERANT** la désignation de **Madame Stéphanie RIST**, députée de la 1<sup>ère</sup> circonscription du Loiret, au conseil de surveillance du Centre hospitalier d'Orléans (conformément à l'article 30 de la loi Rist) ;

## **ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**: Les dispositions de l'arrêté n°2020-DD45-OSMS-0028 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre hospitalier régional d'Orléans dans le Loiret, en date du 13 octobre 2020, sont rapportées.

**ARTICLE 2**: Le conseil de surveillance du Centre hospitalier régional d'Orléans, 14 avenue de l'hôpital à Orléans (Loiret), établissement public de santé de ressort régional est composé des membres ci-après :

**I Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :**

1° en qualité de représentant des collectivités territoriales

- Monsieur Serge GROUARD, maire d'Orléans ;
- Monsieur Stéphane CHOUIN, vice-président d'Orléans-métropole chargé de la coordination de la politique de santé métropolitaine ;
- Madame Alexandrine LECLERC, conseillère départementale du canton d'Orléans 4, représentante du Conseil départemental du Loiret ;

- Madame Christina BROWN, représentante du Conseil départemental de Loir et Cher ;
- Monsieur Christian DUMAS, représentant du conseil régional Centre-Val de Loire.

2° en qualité de représentant du personnel médical et non médical

- Madame Céline CHANCEL (titulaire) et Madame Isabelle SUDRE (suppléante), représentantes de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Docteur Elise CHAMPEAUX-ORANGE et Docteur Olivier MAITRE, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur François RIFFAUD et Monsieur Christophe DELA, représentants désignés par les organisations syndicales.

3° en qualité de personnalité qualifiée

- Madame Ghislaine BONNIN-GABRIEL et Madame le docteur Catherine LEPELIER, personnalités qualifiées désignées par le directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;
- Madame Danièle DESCLERC-DULAC (association SOS Hépatites) et Madame Jocelyne HURALT (ADMD), représentantes des usagers désignées par le préfet du département du Loiret ;
- Monsieur le professeur Patrice DIOT, personnalité qualifiée désignée par le préfet du département du Loiret.

**II Sont membres du conseil de surveillance avec voix consultative :**

- Madame Stéphanie RIST, députée de la 1<sup>ère</sup> circonscription du Loiret ;
- Le vice-président du directoire du Centre hospitalier régional d'Orléans ;
- Le directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ou son représentant ;
- Le directeur de la Caisse primaire d'assurance maladie du Loiret ou son représentant ;
- (*siège à pourvoir*), représentant des familles de personnes accueillies en EHPAD.

**ARTICLE 3 :** La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à cinq ans sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R. 6143-12 du CSP. Les membres qui perdront la qualité au titre de laquelle ils ont été appelés à siéger seront remplacés dans les mêmes conditions de désignation pour la durée du mandat restant à courir.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision, faire l'objet d'un recours :

- gracieux auprès de la direction générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;
- contentieux selon toutes voies de procédure auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

ARTICLE 5 : Le directeur général du Centre hospitalier régional d'Orléans, la directrice départementale du Loiret de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs Centre-Val de Loire et au recueil des actes administratifs du département concerné.

Fait à Orléans, le 18 juin 2021  
pour le directeur général de l'Agence régionale  
de santé Centre-Val de Loire,  
la directrice départementale du Loiret,  
Signé : Catherine FAYET

ARS Centre-Val de Loire - Délégation  
départementale du Loiret

R24-2021-05-10-00003

ARRETE N° 2021-DD45-CTS45-0015  
relatif à la composition du Conseil Territorial de  
Santé du Loiret



**AGENCE REGIONALE DE SANTE  
CENTRE-VAL DE LOIRE  
DELEGATION DEPARTEMENTALE DU LOIRET**

ARRETE N° 2021-DD45-CTS45-0015  
relatif à la composition du Conseil Territorial de Santé du Loiret

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

**VU** le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, L. 1434-10 et L. 1434-11 ;

**VU** la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L. 1434-11 de la section 3 de son article 158 ;

**VU** le décret n° 2016-1024 du 26 Juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

**VU** le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Monsieur Laurent HABERT, directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 17 avril 2019 ;

**VU** l'arrêté du 03 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

**VU** les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R. 1434-33 du décret n° 2016-1024 susvisé ;

**VU** l'arrêté n°2018-DSTRAT-0005 en date du 15 février 2018 relatif à la composition du conseil territorial de santé du Loiret ;

**VU** l'arrêté n°2018-DSTRAT-0022 en date du 27 septembre 2018 relatif à la composition du conseil territorial de santé du Loiret ;

**VU** l'arrêté n°2018-DSTRAT-0053 en date du 7 janvier 2019 relatif à la composition du conseil territorial de santé du Loiret ;

**VU** l'arrêté n°2019-DD45-CTS45-0001 en date du 9 mai 2019 relatif à la composition du conseil territorial de santé du Loiret ;

**VU** l'arrêté n°2019-DD45-CTS45-0002 en date du 30 octobre 2019 relatif à la composition du conseil territorial de santé du Loiret ;

**VU** l'arrêté n°2020-DD45-CTS45-0009 en date du 26 février 2020 relatif à la composition du conseil territorial de santé du Loiret ;

**VU** l'arrêté n°2020-DD45-CTS45-0032 en date du 5 novembre 2020 relatif à la composition du conseil territorial de santé du Loiret ;

**VU** la décision n°2021-DG-DS45-0001 du 8 mars 2021, portant délégation de signature à la directrice départementale du Loiret de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;

**CONSIDERANT** l'article R. 1434-33 du décret n° 2016-1024 du 26 Juillet 2016 qui dispose que « le conseil territorial de santé est composé de trente-quatre membres au moins et de cinquante membres au plus » (...), répartis au sein de 5 collèges ;

## ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>:** Les dispositions de l'arrêté n°2020-DD45-CTS45-0032 en date du 5 novembre 2020 relatif à la composition du conseil territorial de santé du Loiret sont rapportées.

**ARTICLE 2 :** La durée du mandat des membres des conseils territoriaux de santé est de cinq ans, renouvelable une fois.

**ARTICLE 3 :** Le 1<sup>er</sup> collège est composé de représentants des professionnels et offreurs des services de santé. Il comprend au moins 20 membres et au plus 28 :

Au plus 6 représentants des établissements de santé

Au plus trois représentants des personnes morales gestionnaires

Titulaires	Suppléants
Olivier BOYER Directeur Général du Centre Hospitalier Régional d'Orléans	<i>En cours de désignation</i>
Stéphane TULIPANI Directeur Général du Pôle Santé Oréliance – Saran	Véronique BLY Directrice de la Clinique du Pont de Gien
Elodie PETIT Directrice LADAPT Loiret	<i>En cours de désignation</i>

Au plus trois présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement

Titulaires	Suppléants
Docteur Marie-Françoise BARRAULT Présidente de la CME Centre Hospitalier Régional d'Orléans	Docteur Séverine RESTELLI Présidente de la CME de l'Établissement public en santé mentale du Loiret Georges Daumézon Fleury Les Aubrais
<i>En cours de désignation</i>	<i>En cours de désignation</i>
Docteur Marie DUSSART BRULE Médecin coordonnateur HAD Loiret ASSAD HAD	<i>En cours de désignation</i>

Au plus cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux (répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées)

Titulaires	Suppléants
Claire MOUNOURY Association Sainte Famille Directrice EHPAD Nazareth – Orléans	Véronique DUFRESNE Association Beauce Val Service Directrice SSIAD Ferrières en Gâtinais
Etienne POINSARD Directeur EHPAS Le Relais de la Vallée Sèchebrières	Benoît DESJOUIS Directeur EHPAD Le Parc des Mauves Huisseau sur Mauves
Frédérique VARIN Directrice EHPAD Résidence de la Mothe – Olivet	<i>En cours de désignation</i>
Claude LANDRE PEP 45	Patricia DOUANE AIDAPHI
Anaïs ROBIN ADAPEI 45	Gilles GIBORY APF 45

Au plus trois représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

Titulaires	Suppléants
Christophe BUISSON AIDAPHI	<i>En cours de désignation</i>
Anne CLERC Association Espace	Mohammed LOUNADI Directeur régional Centre-Val de Loire ANPAA
Pascale NEVEU Directrice adjointe APLEAT-ACEP	Mathilde POLLET Association FRAPS Antenne 45

Au plus six représentants des professionnels de santé libéraux

Au plus trois médecins

Titulaires	Suppléants
Docteur Claude DABIR URPS Médecins	Xavier POLLET-VILLARD URPS Biologistes
<i>En cours de désignation</i>	Jean-Marc FRANCHI URPS Pharmaciens
Docteur Fabienne KOCHERT URPS Médecins	Bertrand BOUCHER URPS Podologues

Au plus trois représentants des autres professionnels de santé

Titulaires	Suppléants
Véronique MOULIS URPS Chirurgiens-Dentistes	<i>En cours de désignation</i>
Elisabeth ROCHON URPS Infirmiers	Anne-Laure FLEURET URPS Infirmiers
Philippe JAUBERTIE URPS Masseurs-Kinésithérapeutes	<i>En cours de désignation</i>

Un représentant des internes en médecine

Titulaire	Suppléant
<i>En cours de désignation</i>	<i>En cours de désignation</i>

Au plus cinq représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :

- des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé
- des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires
- des communautés psychiatriques de territoire

Titulaires	Suppléants
Docteur Sandrine MBEMBA MSP des Loges Châteauneuf sur Loire	Laila CHATOUI MSP Anne de Beaujeu à Gien
Docteur Eric DRAHI UNR Santé	<i>En cours de désignation</i>

Au plus un représentant des Etablissements assurant des activités d'Hospitalisation à Domicile

Titulaire	Suppléant
Thomas SIBONI Directeur HAD Orléans-Montargis	Tony Marc CAMUS Directeur du Pôle Sanitaire et Médico-Social - ASSAD - HAD

Au plus un représentant de l'ordre des médecins

Titulaire	Suppléant
Docteur Philippe LINASSIER Vice-président du CDOM 45 Vice-président du CTS du Loiret	Docteur Christophe TAFANI Président du CDOM 45

**ARTICLE 4** : Le 2<sup>ème</sup> collège est composé de représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé. Il comprend au moins 6 membres et au plus 10 :

Au plus six représentants des usagers des associations agréées

Titulaires	Suppléants
Jean-Claude BOURQUIN Président UFC Que Choisir Président du CTS du Loiret	Martine BRODARD UFC Que Choisir
François PITOU Président Délégué honoraire UNAFAM Loiret	Jean-Marie AUROUZE Président Délégué UNAFAM Loiret
Bernard BERNOIS Vice-Président APAJH Loiret	Christian PIERDET Administrateur à l'APAJH Loiret
Arlette BOUVARD Déléguée à SOS Hépatite Région Centre-Val de Loire	Danièle DESCLERC-DULAC Déléguée Nationale SOS Hépatites
<i>En cours de désignation</i>	Christine PRIZAC Administrateur UDAF du Loiret
Gilles GUYOT Représentant de Familles Rurales Loiret	Thierry NICOLLE Fédération des Aveugles Val de Loire

Au plus quatre représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées

Titulaires	Suppléants
Marc GERBEAUX Sésame Autisme	Laurence ESTIOT Association des paralysés de France
Jean-Marc BOUCHARD Association d'Entraide de Familles d'Handicapés (AEFH)	-
Thierry BERTHELEMY Fédération générale des retraités de la fonction publique (FGR-FP 45)	André JUGAN Union nationale des retraités de la police (UNRP)
Marie-Odile PELLE PRINTANIER Union départementale des associations familiales du Loiret (UDAF 45)	Martine HUGER Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA)

**ARTICLE 5** : Le 3ème collège est composé de représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements. Il comprend au moins 4 membres et au plus 7 :

Au plus un conseiller régional

Titulaire	Suppléant
Anne LECLERCQ Vice-Présidente du Conseil Régional Centre-Val de Loire	Anne BESNIER Vice-Présidente du Conseil Régional Centre-Val de Loire

Au plus un représentant des conseils départementaux

Titulaire	Suppléant
Alexandrine LECLERC Vice-Présidente du Conseil Départemental du Loiret	<i>En cours de désignation</i>

Un représentant de la protection maternelle et infantile

Titulaire	Suppléant
Jacky GUERINEAU Directeur général adjoint, Conseil Départemental du Loiret	Docteur Brigitte HERCENT-SALANIE Médecin départemental PMI Conseil Départemental du Loiret

Au plus deux représentants des communautés de communes

Titulaire	Suppléant
<i>En cours de désignation</i>	<i>En cours de désignation</i>
<i>En cours de désignation</i>	<i>En cours de désignation</i>

Au plus deux représentants des communes désignés par l'association des maires de France

Titulaires	Suppléants
<i>En cours de désignation</i>	<i>En cours de désignation</i>
Delmira DAUVILLIERS Maire de la commune nouvelle Le Malesherbois	Pauline MARTIN Maire de Meung sur Loire

**ARTICLE 6** : Le 4ème collège est composé de représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale. Il comprend au moins 2 membres et au plus 3 :

Au plus un représentant de l'Etat dans le département

Titulaire	Suppléant
Thierry DEMARET Secrétaire Général Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret	Ludovic PIERRAT Secrétaire Général Adjoint Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

Au plus deux représentants des organismes de sécurité sociale

Titulaires	Suppléants
Sandrine BATTISTELLA Présidente du Conseil CPAM 45	Philippe LAMBERT Conseiller CPAM 45
<i>En cours de désignation</i>	Gérard DEGRAVE Représentant MSA Beauce Cœur de Loire

**ARTICLE 7** : Le 5<sup>ème</sup> collège est composé de deux personnalités qualifiées :

Titulaires
Jocelyne BOURAND Mutualité Française Centre
René GIRARD Association PASSERELLE 45

**ARTICLE 8** : La composition du bureau a été définie lors de la séance d'installation du Conseil Territorial de Santé

**ARTICLE 9** : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,
- soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans, 22 rue de la Bretonnerie - 45000 ORLEANS.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 10** : Le directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire et la directrice départementale du Loiret sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui fera l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 10 mai 2021  
Pour le directeur général de l'Agence régionale  
de santé Centre-Val de Loire  
la directrice départementale du Loiret  
Signé : Catherine FAYET